

  
**Commune de Juvignac**  
**Plan local d'urbanisme (PLU)**  
**Zonage et réservations - Nord**  
 Echelle : 1:5000ème



**III.2a**  
 Document approuvé en vertu de la loi n° 2000-1208 du 12 décembre 2000  
 (art. 41) et de la loi n° 2000-931 du 4 octobre 2000  
 (art. 10) modifié par la loi n° 2003-256 du 27 mars 2003  
 (art. 1) et par la loi n° 2004-630 du 9 juillet 2004  
 (art. 1)

**LEGENDES**  
**PRESCRIPTIONS REDUCTES PAR LE P.L.U.**  
 - Ligne de zone de secteur  
 - Espace boisé classé à réserver aux sables  
 - Equipement réservé : usage public, installation d'équipement général  
 - Equipement réservé : usage public à usage  
 - Application de l'article L.153-10 du code de l'urbanisme (aménagement réservé)  
 - Périmètre des zones d'aménagement différencié (ZAD) L.153-10 du code de l'urbanisme  
 - Servitude des bords de rivières de l'Etat (art. 133-1 du code de l'urbanisme)  
 - Périmètre de ZAD  
 - Zone d'attente des plans de zonage  
 - Périmètre des zones d'aménagement différencié (ZAD) L.153-10 du code de l'urbanisme  
 - Dispositions applicables à la ZAD de Casselle approuvée par DCM de 97/06/2010

**Dispositions applicables à la ZAD de Casselle approuvée par DCM de 97/06/2010**  
 - ZAD : périmètre  
 - ZAD : zones et limites de délimitation  
 - ZAD : zones protégées  
 - ZAD : zones à protéger  
 - Zones inconstructibles des PPES  
 - Zone inconstructible protégée  
 - Zone inconstructible protégée  
 - Zone inconstructible protégée  
 - Zone inconstructible protégée

**Prescriptions issues de la 1ère modification simplifiée de PLU**  
 - Zone d'application de l'article L.153-10 du code de l'urbanisme

